



Février 2021

# Informations municipales

## 04 74 02 02 02

<http://www.rivolet.fr>

< Mardi : 7h30 – 12h > < Jeudi : 16h – 19h > < Vendredi : 10h – 12h30 >

### ► dans le bulletin ce mois-ci

Mot du maire	1
Secrétariat	2
Conseil municipal	2
Don de sang - Villefranche	2
Communiqué - Bécasses des Bois	2
Inscription - rentrée scolaire 2021-2022	3
L'élégage aux abords des chemins ruraux	3
L'espace info énergie du Rhône	3
L'ASL	4

### Dates à retenir

11 et 25/02 : Permanence – « Espace info-énergie du Rhône » - Villefranche  
17/02 : Don du sang - Villefranche  
22/02 : Conseil municipal



**MAIRIE**

### Mot du maire

*La crise sanitaire nous oblige à nous adapter en permanence en fonction de la progression du virus et comme l'anticipation n'est pas aisée, il va nous falloir être réactif et adaptable.*

*La traditionnelle cérémonie des vœux n'a pas pu avoir lieu.*

*Le repas des anciens prévu tous les ans en février doit être décalé.*

*La date des conscrits de la classe en 1 est encore incertaine.*

*Les événements forts de la commune : le trail et le Festival des Dindes Folles, compte tenu d'une préparation longue sont à ce jour toujours d'actualité mais incertains (voir article qui suit).*

*Cependant, l'équipe municipale continue de travailler à la fois sur les affaires courantes et sur l'avenir.*

*Les chantiers sont multiples :*

- *Etablissement du budget prévisionnel 2021*
- *Adaptation des mesures sanitaires à l'école*
- *Réflexion pour décision en avril sur les rythmes scolaires de l'année 2021-2022*
- *Finalisation du projet de réfection de la couverture de la salle des fêtes avec mise en place de panneaux photovoltaïques, travaux prévus en milieu de cette année*
- *Suivi des travaux de construction avec WC PMR à l'auberge*

- Recherche d'un cantonnier à temps partiel pour remplacer Monsieur Claude DUCHARNE qui est parti à la retraite le 31 décembre 2020. Un pot de départ sera organisé avec l'ensemble des habitants quand le contexte sanitaire le permettra.
- Préparation des travaux de voirie 2021
- Lancement de la réflexion sur la mise en place de la démocratie participative : comment, sur quels projets,...
- Travail sur les projets structurants de mandat
- Participation importante dans les différentes instances de l'Agglo : bureau, conseil communautaire, commissions, ainsi que dans le Syndicat Mixte du Beaujolais et le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ce dernier va être remis à jour ainsi que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), qui en découle. La commission Urbanisme est fortement impliquée dans la mise à jour du PLUi.

Dès que la situation sanitaire permettra que les gens puissent se rencontrer et que la convivialité redeviendra de mise, la municipalité organisera une réunion publique pour vous présenter la nouvelle équipe, ce qui n'a pu être fait jusqu'à présent. Ce sera l'occasion de vous présenter plus en détails tous les sujets et d'autres encore, et d'échanger avec vous.

En attendant ces jours meilleurs, le maire, les adjoints et les conseillers sont à votre écoute sur tous les sujets sur lesquels vous souhaiteriez échanger.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire

### **Secrétariat**

Nous vous rappelons les **horaires d'ouverture au public**, consultable sur le site internet de la commune de Rivolet <http://www.rivolet.fr> :

- **Mardi de 7h30 à 12h**
- **Jeudi de 16h à 19h**
- **Vendredi de 10h à 12h30**

### **Conseil municipal**

Le Conseil municipal se déroulera **le lundi 22 février à 20h** dans la salle des fêtes de Rivolet.

### **Don du sang – Villefranche-sur-Saône**

L'établissement Français du sang assure une collecte de sang **le mercredi 17 février**, salle des Echevins, 96 rue de la sous-préfecture à Villefranche.

Horaires : de 9h à 13h30 / 14h30 à 19h.

### **Communiqué – Bécasses des bois**

Dans le cadre du réseau « Bécasses des Bois » de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.) et de la Fédération Nationale des Chasseurs (F.N.C.), des opérations nocturnes de comptage et de capture à l'aide d'un filet et d'un phare, vont être réalisées par les personnes habilitées de la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon.

**Ces opérations ont lieu du 22 octobre 2020 au 15 mars 2021.**

Pour tout contact : 04 78 47 13 33 – Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon.



## ECOLE

---

### **Inscriptions – Rentrée scolaire 2021-2022**

Pour les enfants qui feront leur 1<sup>ère</sup> rentrée scolaire au mois de septembre 2021, nous remercions les parents de prendre contact avec Monsieur Boris THOMAS, Directeur de l'Ecole au 04 74 67 43 71, ou par mail : [ce.0691105b@ac-lyon.fr](mailto:ce.0691105b@ac-lyon.fr)

### **Cantine - garderie**

La municipalité, avec l'aide de la Région, a installé des purificateurs d'air dans les locaux où les enfants sont amenés à quitter leur masque pour se restaurer, c'est-à-dire la cantine et la garderie.



## ENVIRONNEMENT

---

### **L'élagage aux abords des chemins ruraux**

L'article D. 161-22 du Code rural prévoit que : « Les plantations d'arbres et de haies vives peuvent être faites le long des chemins ruraux sans conditions de distance, sous réserve que soient respectées les servitudes de visibilité et les obligations d'élagage prévues à l'article D. 161-24.

La loi prévoit explicitement l'exécution d'office de l'élagage en cas de dépassement de branches sur un chemin rural ou une voie communale ou quand elles viennent en contact avec les réseaux électriques ou téléphoniques.

L'article D. 161-24 du Code rural et de la pêche maritime prévoit que : « Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat »

Les propriétaires de plantations qui dépassent de leur propriété en sont civilement responsables. En cas de dommage, leur responsabilité civile pourra être engagée (articles 1382 et suivants du Code civil). Cette responsabilité peut être mise en jeu tant par la commune que par les administrés qui s'estiment lésés. Par ailleurs, leur responsabilité pénale peut être recherchée en cas de constatation d'une infraction (exemples : à un arrêté municipal, aux dispositions du Code rural...).

### **L'espace info->Energie du Rhône**

L'ESPACE INFO->ENERGIE du Rhône renseigne gratuitement les particuliers et les maîtres d'ouvrages sur toutes les questions liées à l'énergie.

Un conseiller indépendant de tout fabricant de matériel ou fournisseur d'énergie vous accompagne gratuitement dans vos démarches : Aides financières, conceptions techniques, hiérarchisation des travaux. **Sur RDV au 04 37 48 25 90**

**Permanences locales du 1<sup>er</sup> semestre 2021 les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois de 9h30 à 15h :**  
11 et 25 février, 11 et 25 mars, 8 et 22 avril, 13 et 27 mai, 10 et 24 juin 2021 à l'adresse suivante : **13 rue Claude-Bernard, 69400 Villefranche-sur-Saône**

Des informations sont également disponibles sur le site internet suivant : [www.infoenergie69-grandlyon.org/particuliers/](http://www.infoenergie69-grandlyon.org/particuliers/)



## ASSOCIATIONS

---

### **ASL : on a envie de croire que le Trail de la Fontaine des Ânes aura lieu !**

*Pour programmer des évènements en 2021, il faut avoir une boule de cristal.*

*A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, impossible pour le bureau de l'ASL de savoir si la tenue du Trail de la Fontaine des Ânes sera possible. Malgré tout, nous sommes remplis d'espoir, parce qu'il faut bien continuer à vivre, non ?*

*Cette édition "spéciale 10 ans", nous en parlons depuis plus d'un an, voire presque deux.*

*Annulée en 2020, nous avons envie de croire qu'elle aura lieu en 2021. Alors, nous faisons tout pour que ce soit le cas, et nous croisons les doigts très très très très fort !*

*Sollicitations des prestataires, démarches administratives, la machine est en route. Et nous verrons bien !*

*Une fois de plus, nous espérons pouvoir compter sur les Rivoliens pour mener à bien l'opération le cas échéant.*

*Aussi, nous proposons aux bénévoles actuels et futurs de réserver d'ores et déjà leur week-end des 5 et 6 juin prochains pour venir nous aider et partager ce moment **exceptionnel**.*

*Eh oui, pour les 10 ans, nous avons décidé de proposer aux concurrents, des parcours spécifiques.*

*Au-delà de nos incontournables 10km, 19km, 38 km, nous avons imaginé 3 formats exceptionnels : 60 km en solo ou en relais à 2 et un parcours de 86km solo avec un départ nocturne. Bref, c'est une vraie fête du trail que nous voulons organiser.*

*Alors, une fois de plus, nous comptons sur l'engagement des Rivoliens, de leurs familles et amis pour venir nous soutenir dans ce beau projet.*

*Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues. Pas besoin de compétences spécifiques. De la motivation et de la bonne humeur suffisent ! Bien entendu, le contexte sanitaire du moment sera pris en compte tant du côté des concurrents que du côté de l'organisation. Dans tous les cas, nous nous plierons aux exigences gouvernementales.*

*Bien évidemment, il est possible que nous n'ayons pas les autorisations au moment voulu, et dans ce cas, nous serons dans l'obligation d'annuler l'évènement.*

**Mais pour le moment, la résignation n'est pas à l'ordre du jour. Restons OP-TI-MISTES !**

*Alors que vous soyez déjà bénévole ou que vous souhaitiez le devenir, voici la marche à suivre :*

- **vous êtes déjà bénévole** : dans les semaines à venir, vous recevrez une sollicitation pour recueillir toutes les informations utiles à votre participation. Il suffira de répondre aux questions posées.
- **vous n'êtes pas encore bénévole** : appelez le 06 82 32 62 23 ou envoyez un mail à : [elodie.picard@hotmail.fr](mailto:elodie.picard@hotmail.fr) pour vous inscrire.

*A tout bientôt !*

*Nous comptons sur vous. D'avance merci pour votre engagement.*

*Le bureau de l'ASL*

*La Mairie de RIVOLET*